



Formations au Brevet Initiateur.trice Mobilité à Vélo



L'essor de l'usage du vélo dans une démarche de déplacements au quotidien génère des besoins de formation à la pratique auprès de tous les publics. De plus en plus d'acteurs concernés par cette thématique souhaitent professionnaliser leur approche.

Dans cette optique et sur la base du référentiel national établi par l'Instance de Coordination pour l'Apprentissage de la Mobilité à Vélo (ICAMV), **de multiples sessions de formation** d'Initiateurs mobilité à vélo vous sont proposées **chaque année** au sein du réseau de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette partout en France.

Objectifs pédagogiques

Savoir **conduire des séances de vélo-école, de transmettre les connaissances nécessaires pour se déplacer à vélo aux adultes comme aux enfants**, en autonomie et dans la circulation.

- Former différents **publics (enfants, adolescents ou adultes)** à la mobilité à vélo en circulation et animer des activités de découverte, d'initiation et d'éducation à la pratique du vélo en ville.
- Concevoir et animer des séances d'apprentissage de la mobilité à vélo.
- Savoir encadrer un groupe à vélo.

Une formation conçue pour :

Les bénévoles et salariés d'associations d'usagers du vélo, agents de la fonction public, responsables sécurité routière, enseignants, ani-

mateurs, éducateurs et professionnels du secteur social, forces de l'ordre, responsables d'auto-écoles, demandeurs d'emploi.

Prérequis

- Avoir une **bonne maîtrise** de la conduite du vélo.
- **Être majeur** le jour de l'entrée en formation.
- **Être détenteur obligatoirement du PSC-1 de moins de 5 ans** (prévention et secours civique de niveau 1) ou d'un diplôme offrant équivalence (SST, PSE 1, PSE 2, SSIAP, SC1, SC2).

Temps de formation

24h réparties sur 3 à 4 jours de formation.

Modalités d'évaluation

- Présence et **participation assidue** tout au long des 24 heures de formation.
- Réussite à l'**évaluation de fin de formation**.

La validation du questionnaire et des prérequis permet la délivrance de l'attestation de formation IMV.

Formateur.trice

L'équipe nationale des formateurs de la FUB est composée de personnes expérimentées titulaires du **CQP Éducateur Mobilité à Vélo ou de tout diplôme supérieur** (BGJEPS, DEJEPS...), et/ou titulaires du brevet IMV pouvant justifier en sus d'au moins 1 année d'expérience en tant qu'initiateur.rice mobilité à vélo au sein d'une vélo-école.

Organisation de votre formation « clé en main »

Si vous souhaitez former vos collaborateurs, la FUB peut se porter organisme de formation et vous propose une solution sur votre territoire en mobilisant deux formateurs de son équipe nationale.

Coût de la formation

Les frais pédagogiques de formation au brevet Initiateur Mobilité à Vélo s'élèvent à 450 €.

Réductions possibles :

- Pour les salariés d'associations membres de la FUB : 375 €,
- Pour les bénévoles d'associations membres de la FUB : 300 €.

Ces tarifs ne prennent pas en compte les frais de transport, de restauration et d'hébergement qui restent à la charge du stagiaire.



Contenu de la formation



Méthodes et outils

Dans un premier temps, des **enseignements théoriques interactifs** seront dispensés afin d'actualiser les connaissances des stagiaires sur les aspects techniques et juridiques (ateliers de travail, études de cas...).

Diverses **techniques pédagogiques** seront mises en œuvre pour confronter les stagiaires à des situations réelles avec des publics en situation d'apprentissage ou de remise en selle.

Moyens de mise en œuvre de la formation

Salle de formation, matériel informatique (ordinateur, vidéoprojecteur), atelier mécanique et outillage, parc de vélos de ville (sous réserve), matériel pédagogique, outils pédagogiques (carte mentale...), équipe de formateurs qualifiés (brevet d'État, encadrant sport adapté).

Montages possibles pour une prise en charge financière de la formation

Pour les salariés et demandeurs d'emploi

Lorsque la FUB se porte organisme de formation lors d'une session Initiateur Mobilité à Vélo, une prise en charge peut être demandée à **un Opérateur de Compétences (OPCO) dont dépend votre employeur ou par Pôle Emploi**.

La FUB vous adressera tous les éléments nécessaires à cette prise en charge :

- Devis / Facture,
- Convention de formation,
- Programme de formation,
- Convocation à la formation et attestation de présence sur demande.

Une **convention de formation** établie par la FUB sera signée entre les deux parties : votre structure et la FUB, et à l'issue de la formation, il sera remis à chaque stagiaire :

- Une facture acquittée,
- Une attestation de présence,
- Une copie de la feuille d'émargement.

Pour plus d'informations sur les prises en charge, vous pouvez prendre contact avec la FUB.

Pour toute demande spécifique (personne en situation de handicap), merci de nous contacter.

Contacts:

www.fub.fr/imv
veloecole@fub.fr

Arthur JANUS - a.janus@fub.fr

Chargé de mission vélo-écoles
Fédération française des Usagers
de la Bicyclette



Témoignages

"J'ai pu, grâce à cette formation, aider à la réalisation d'une session du dispositif "Savoir Rouler à Vélo" au printemps 2021 avec les classes de CM2 de ma commune."

Jacques Barbé - Bénévole de l'association MDB Bures sur Yvette (Essonne)

"Les deux formatrices ont été très pédagogues. Les ateliers pratiques ont permis de se projeter autant dans le dispositif du Savoir Rouler à Vélo auprès des enfants qu'auprès de petits groupes d'adultes."

Myriam Jackel - Animatrice de la Boîte à Vélo à Chenôve (Côte d'Or)

"J'ai appris de bonnes bases pédagogiques. Les formateurs favorisent le partage et la mutualisation des compétences."

Delmas Denis - Bénévole de l'association Croco Vélo à Nîmes (Gard)

"J'ai apprécié la complémentarité entre les aspects théoriques variés et les mises en situation concrètes avec un public divers. Je retiens l'importance de fixer des objectifs pédagogiques, de montrer les exercices et de rester flexible pour s'adapter constamment au public."

Aurore COINCE - Bénévole de l'association EDEN à Nancy (Meurthe-et-Moselle)

